

**Note de l'inspection pédagogique régionale
aux professeurs de philosophie
Baccalauréat session 2021**

Cher-e-s collègues,

La session du baccalauréat que nous allons connaître cette année est singulière à bien des égards. Vous trouverez dans ce courrier un rappel des grandes nouveautés de l'examen ainsi qu' un rappel des principes de l'évaluation auxquels nous nous sommes attachés.

I) Sur le nouveau format de l'épreuve et sa correction :

a) Les textes réglementaires

Vous trouverez ci-après quelques liens pour accéder rapidement aux textes officiels de cadrage des programmes comme des épreuves, dont la connaissance est nécessaire au bon déroulement de l'épreuve de philosophie du baccalauréat session 2021 .

Programmes de philosophie séries générales et technologiques :

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Special8/MENE1921238A.htm>

Programme HLP classe terminale :

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Special8/MENE1921255A.htm>

Epreuve HLP :

Note de service n° 2020-026 du 11-2-2020 (NOR : MENE2001793N)

Epreuve dite du Grand Oral :

Note de service n° 2020-037 du 11-2-2020 (NOR : MENE2002781N)

NB : l'épreuve de contrôle (du second groupe) HLP ne doit pas être confondue avec l'épreuve du Grand Oral.

Pour faire un point global, je vous invite à vous reporter au bulletin officiel spécial du 13 février 2020 :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39449

L'épreuve est conforme au programme publié au BO spécial N°8 du 25 Juillet 2019 pour les séries générales et pour les séries technologiques. Néanmoins cette année, quelques aménagements ont été proposés afin de permettre aux élèves comme aux enseignants d'ajuster le travail à réaliser en cours d'année. Il s'agit de l'épreuve de philosophie en séries générales et du Grand Oral en ce qui vous concerne. Le lien suivant vous permettra de vous y reporter si besoin.

<https://www.education.gouv.fr/baccalaureat-general-technologique-et-professionnel-modalites-de-passage-des-examens-en-2021-323144>

b) L'épreuve écrite :

La dématérialisation des copies organisée via le logiciel Santorin cette année par les DEC (divisions des examens et concours) fait encore l'objet d'ajustements de dernière minute afin de vous permettre de travailler dans les meilleures conditions :

- Possibilité de corriger hors connexion.
- Présentation de l'outil pendant la réunion d'entente par les responsables de commissions.

c) La philosophie au second groupe d'épreuves du baccalauréat

La grande diversité d'enseignement liée à des modalités d'hybridation très variées peut avoir rendu difficile la lecture suivie d'une œuvre dans son intégralité. C'est la raison pour laquelle il vous sera possible, cette année, **de présenter une liste de textes étudiés dans l'année**, comme on peut le faire en séries technologiques.

Bien entendu les correcteurs seront amenés à évaluer avec le plus de discernement possible cet oral de second groupe.

d) L'oral de contrôle en HLP :

Pour rappel voici ce que dit le texte de cadrage : « Le candidat se voit remettre un sujet par l'examinateur, qui relève soit d'une question de littérature (si l'examinateur est un professeur de lettres) ; soit d'une question de philosophie (si l'examinateur est un professeur de philosophie). L'énoncé du sujet prend la forme d'une interrogation associée au thème de l'épreuve écrite. »

Les professeurs convoqués au Grand Oral (et qui auront environ 50 copies de philosophie) seront également convoqués sur cet oral. Ils auront donc à préparer des sujets. Un courrier spécifique leur est adressé.

II) L'esprit de l'évaluation au baccalauréat

L'esprit du programme dont découlent les exigences de l'épreuve, consiste dans l'union substantielle de deux finalités : « L'enseignement de la philosophie en classe terminale a pour objectif de favoriser l'accès de chaque élève à l'exercice réfléchi du jugement et de lui offrir une culture philosophique initiale. » Il convient donc d'évaluer l'exercice du jugement et l'appropriation d'une culture philosophique initiale dans le respect de deux principes :

-Le respect de la liberté pédagogique du professeur qui implique **l'acceptation de la diversité des méthodes des candidats**, pourvu qu'il y ait bel et bien effort méthodique. La liberté du professeur d'enseigner une méthode plutôt qu'une autre pendant l'année scolaire, a pour corrélat son ouverture à toutes les méthodes lors de la correction de l'examen. C'est en ce sens que le correcteur cesse dans une certaine mesure d'être professeur.

-Le respect de la liberté philosophique du professeur qui implique **l'impossibilité d'exiger des références « obligées »** dont l'absence devrait être sanctionnée lors de la correction. Toutefois, l'absence de toute connaissance, avec la conséquence qu'on peut lui supposer sur la qualité de la réflexion, mérite d'être sanctionnée en tenant compte du nombre d'heures d'enseignement dispensées dans la filière. On sera moins attentif toutefois à l'exactitude de la restitution qu'aux efforts déployés par le candidat pour en tirer parti.

- La notation

Il est fortement recommandé d'utiliser **toute l'échelle des notes** et de valoriser les bonnes copies, ce qui est une façon de reconnaître le travail et les efforts des candidats et de peser sur les résultats à l'examen. Une faible dispersion des notes diminue le poids réel de la discipline quant à l'obtention de l'examen. Les notes très faibles (0-5) doivent être réservées aux copies dépourvues de tout effort de

compréhension, de composition, de réflexion, ce qui ne doit pas être entendu comme une interdiction d'attribuer des notes basses. Cette recommandation participe de l'effort de différenciation des copies.

Un rappel important : il convient de garder trace des examens oraux que vous mènerez jusqu'à fin octobre, afin de pouvoir justifier, le cas échéant, de la note attribuée à un candidat.

Comme chaque année, mais dans un contexte bien singulier cette fois, les responsables de commissions ont œuvré à préparer les réunions d'entente, afin que l'évaluation des copies des élèves tienne compte de ce contexte. Il vous sera donc très utile de vous y reporter.

III) Les commissions d'entente et d'harmonisation

Ces commissions visent à réduire la subjectivité de la notation par son inscription dans un processus collectif et collégial requis par la correction d'un examen national. Elles constituent un argument contre l'invocation d'un arbitraire de la notation en philosophie, elles sont aussi une instance d'autorégulation pour la discipline en permettant à chaque correcteur de réfléchir et réviser ses normes d'appréciation. L'expérience acquise en la matière ne saurait donc soustraire à cette nécessité.

a) La commission d'entente :

Elle aura lieu cette année le jeudi 18 JUIN au **lycée Paul Guérin de Niort** qui nous accueillera toute la journée. Son but est de préparer une évaluation équitable en rappelant et en confirmant « les exigences communément admises pour l'évaluation des copies, compte tenu de la spécificité de chaque discipline, (...) et surtout d'en ébaucher l'application par un exercice réel de notation en commun ». **(note de service n° 95-113 du 9 Mai 1995).**

Lors de cette réunion le logiciel Santorin vous sera présenté.

Cette réunion d'entente poursuit un double objectif :

- Délimiter les interprétations recevables des sujets sans élaborer en aucune façon un corrigé de référence.
- S'accorder, autant qu'il est possible, sur la traduction dans la notation de quelques principes communs d'évaluation.
-

b) La commission d'harmonisation :

Afin de ne pas vous pénaliser en termes de temps de correction, **elle aura lieu, cette année, en distanciel le 28 Juin.** Elle permet, par la comparaison des moyennes, des médianes et une vision de la répartition des notes, de procéder aux ajustements exigés par l'équité. Elle est aussi l'occasion d'une relecture des copies dont l'évaluation est problématique : les plus faibles, mais également les copies dont la notation est rendue problématique du fait d'une hiérarchisation difficile des critères d'évaluation.

Sachant pouvoir compter sur votre conscience professionnelle, je vous souhaite, à toutes et à tous, bon courage pour cette fin d'année scolaire.

Brigitte Esteve-Bellebeau
IA-IPR de Philosophie
Académies de Poitiers et de Limoges